



Assemblée Générale annuelle ordinaire de l'ASO du 03.06.2015, 17h30, Hôtel Carlton Lausanne

Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée
2. Election des scrutateurs
3. Adoption de l'ordre du jour
4. PV de l'Assemblée Générale ordinaire du 5 juin 2014
Ce PV a été diffusé à tous peu après la séance selon art. 13 des statuts. Le Comité n'a reçu aucune réclamation. De ce fait, ce PV est définitif en application de l'art. 75 CC et il est archivé définitivement.
5. Exercice 2014
 - I. Rapport annuel du Comité
 - II. Rapport des réviseurs
 - III. Approbation des comptes et des rapports
 - IV. Vote de décharge au Comité
6. Exercice 2015
 - I. Perspectives 2015
 - II. Budget 2015
 - III. Cotisations 2016
 - IV. Approbation du budget et des cotisations
7. Révision des Statuts
8. Comité : Démissions – Élections
9. Désignation des réviseurs
10. Propositions des membres parvenues au Comité dans le délai (elles ont été communiquées à tous selon l'art. 13 des statuts).
11. Varia
12. Clôture de l'Assemblée Générale

Indications subséquentes :

Le PV des décisions est tenu par la secrétaire Mme Catherine Kilner Breguet.

Les scrutateurs seront nommés au début de la séance.

Les propositions individuelles devant figurer à l'ordre du jour doivent être en mains du secrétariat par écrit, motivées, concluantes et signées des auteurs le 19 mai 2015 à 17:00 heures au plus tard. Elles seront communiquées aux membres au plus vite par voie numérique conformément à l'art. 13. Approuvées par l'AG, elles ont un caractère impératif pour tous les membres. En cas contraire, elles ne peuvent avoir qu'un caractère consultatif.